



Invitation à un salon en ligne de GKS (Royaume-Uni).

Championnat d'hiver en ligne de Guppy GKS IKGH – Paires 2025/26

Date : 7 mars 2026.

Lieu : En ligne.

Inscription disponible à partir du samedi 7 février 2026.

Demande d'inscription à : email : mclarke70@gmail.com

Entrée vidéo reçue depuis : dimanche 8 février 2026

Date et heure de réception de la vidéo : mardi 3 mars, jusqu'à 20h00.

Jugement : samedi 7 mars 2026.

Responsable de l'événement : Malcolm Clarke

E-mail : mclarke70@gmail.com

Règles de l'émission :

1. Chaque éleveur de toute association membre de l'IKGH est autorisé à participer ; Ils ont dû élever eux-mêmes les guppys inscrits au spectacle. (Règle 1.6)
2. Le nombre maximal de candidatures par exposant sera de 6. (Règle 4.3)
3. Les règles et recommandations IKGH, 216 Supplement 8 pour le Championnat d'hiver en ligne de Guppy seront respectées en termes de structure d'événements, de jugement et de conditions techniques.
4. Des trios (3 mâles correspondant en forme, taille et couleur) de guppys seront évalués dans le
compétition. Une femelle correspondante doit également être présente dans le bassin de
compétition (voir Supplément 4 IHS, sous-section 3.1.4), mais elle ne sera pas incluse dans
le score d'évaluation de la compétition.

5. Conditions techniques et règles des exposants :

un. Le numéro d'immatriculation unique doit être affiché en bas à gauche à l'avant du réservoir et

doit être visible tout au long de l'enregistrement vidéo (règle 2.1) – Veuillez envoyer un e-mail

mclarke70@gmail.com pour votre numéro d'enregistrement et les détails de

Où envoyer les vidéos.

b. L'enregistrement vidéo doit être effectué après la date d'émission du numéro d'immatriculation.

Si la vidéo est publiée ailleurs avant l'annonce des résultats, elle sera disqualifiée. (Règle 2.2)

c. L'enregistrement vidéo ne doit contenir aucun titre, filigrane ou publicité. Ça doit être continue sans interruption, arrêtant et redémarrant ou utilisant une quelconque forme de Photoshop ou

Logiciel d'amélioration. (Règle 2.3)

d. La durée de la vidéo doit être d'au minimum 20 secondes et maximum de 30 secondes. Il doit montrer tout le bac de compétition afin que tous les guppys soient visibles en même temps. (règle 2.4)

e. L'enregistrement vidéo doit être au format MP4 et d'un maximum de 20 Mo, pouvant être chargé sur YouTube. (Règle 2.5)

f. Aucun substrat, plante, ornement, aliment, aération ou filtration ne peut être utilisé dans l'aquarium

pendant l'enregistrement vidéo. (Règle 2.6)

g. Le réservoir utilisé pour l'enregistrement vidéo doit avoir une largeur de paroi avant de 20 cm.

(Règle 2.7)

h. Le fond de l'aquarium doit être noir ou bleu, sans motifs ni reflets.

(Règle 2.8)

i. Une règle métrique doit être placée à l'extérieur de la paroi arrière du réservoir, servant de point de référence. Le souverain doit être blanc ; aucune autre couleur n'est autorisée. (Règle 2.9)

j. L'éclairage utilisé doit être permanent et immuable, et uniquement blanc artificiel ou naturel

L'éclairage est autorisé. (Règle 2.10)

k. Le dispositif d'enregistrement vidéo doit être situé à une telle distance de la paroi avant du réservoir que

L'aquarium remplit tout l'affichage de l'appareil d'enregistrement, de sorte que les poissons sont toujours présents visible dans l'enregistrement et que les environs du réservoir ne sont pas visibles. (Règle 2.11)

L. L'enregistrement vidéo doit être horizontal, pas vertical. (Règle 2.12)

m. Aucun fond audio n'est autorisé dans l'enregistrement vidéo. (Règle 2.13)

n. L'enregistrement vidéo envoyé aux organisateurs doit être identifiable pour inclure : les éleveurs

nom et nom de famille, le nom de leur club, et le code IHS Guppy.

par exemple, John Smith_GKS_A1_6_1 – Notez que c'est le nom du fichier et ne doit pas être inclus ou visible dans l'enregistrement vidéo. (Règle 2.14)

o. L'organisateur peut modifier ou corriger le code des guppys donné par l'éleveur participant.
(Règle 2.15)

p. Les organisateurs n'incluront pas de vidéos de faible qualité ni d'expositions malsaines.
(Règle 2.16)

q. La décision des organisateurs est finale et incontestable. (Règle 2.17)

r. Les décisions des juges sont incontestables. (Règle 2.19)

6 **Récompenses**

a. Chacun des vainqueurs des sections Queue Large, Queue Épée et Queue Courte sera remporté un trophée. Un trophée supplémentaire sera décerné pour l'exposition la plus pointée de l'exposition. (Règle 6.4)

b. Un certificat électronique sera décerné pour (règles 6.1 et 6.2) :
1er, 2e et 3e de Broad Tail ; Queue d'épée et queue courte.
1er, 2e et 3e de chacun des 13 Standards de Forme de Queue.

c. Chaque participant doit recevoir tous les résultats du concours électroniquement. (Règle 8.2)

7. Tous les droits de propriété de l'enregistrement vidéo deviennent la propriété de l'organisateur et peuvent être publiés sur YouTube.

8. Les participants à l'exposition acceptent les règles mentionnées ci-dessus ainsi que les règles plus larges comme défini dans le Championnat d'hiver en ligne IKGH Supplement 8.

